

**VOEUX ET RESOLUTION
DU CONSEIL REGIONAL**

Voeu
« Contrat Première Embauche »

Après avoir créé le Contrat Nouvelle Embauche, en plein mois d'août, par ordonnance, en méprisant la représentation nationale, en refusant la discussion parlementaire et en contournant les organisations syndicales, c'est aujourd'hui la jeunesse de notre pays qui est exposée à la destruction du CDI.

Le CPE sera plus précarisant que le CDD ou même que l'intérim car il permet le licenciement du jour au lendemain et sans motif.

Cette approche est fort critiquable car :

elle ne distingue pas les situations pourtant très différentes des jeunes,
elle plonge dans la précarité les jeunes diplômés qui trouvent aujourd'hui souvent des CDI,
elle n'apporte en revanche aucune réponse aux jeunes en situation difficile et qui crient leur colère.

Nous exprimons notre soutien à la jeunesse qui manifeste actuellement son opposition à cette mesure discriminatoire.

Nous demandons que le CPE, qui contribue à l'organisation méthodique de la précarité, soit rejeté lors de son examen devant le Sénat.

Adopté à la majorité

Voeu
« Menace sur l'audiovisuel public régional »

L'annonce faite par la direction de France Télévision de réduire d'un quart la part des créneaux horaires dédiés jusqu'ici aux programmes régionaux nous inquiète et fait peser de réelles menaces sur l'antenne de France 3 Bretagne/Pays de la Loire.

Ainsi, à compter du 10 février, 2h30 de programmes vont probablement disparaître chaque semaine de l'antenne de France 3 en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Il s'agit de l'édition quotidienne d'information du 12/14 Ouest, diffusée à 12h55.

Nous assistons non seulement à une recentralisation des missions de la chaîne mais également à un véritable formatage des programmes.

France 3 contribue, par sa présence en région, à l'aménagement du territoire, à la diffusion culturelle et au maintien du lien social de proximité. Supprimer des journaux régionaux, c'est priver le public d'un moyen de s'informer, c'est aussi priver les acteurs de la vie régionale d'espaces d'expression.

L'information n'est pas la seule visée. De grandes inquiétudes subsistent quant au maintien et à la répartition du volume horaire des émissions en breton.

C'est un réel recul pour la démocratie locale, un mauvais coup porté à l'existence du fait régional.

Nous exprimons le vœu que l'Etat, qui perçoit la redevance audiovisuelle, et France Télévision, chaîne du service public, prennent en compte les préoccupations de la Bretagne et développent des programmes répondant aux légitimes attentes des Bretonnes et des Bretons.

Adopté à l'unanimité

**Résolution relative aux difficultés traversées
par la filière avicole de Bretagne**

Le Conseil régional exprime ses plus vives inquiétudes face aux difficultés traversées par la filière avicole de Bretagne.

Alors que la profession est confrontée à une restructuration importante depuis de nombreuses années (concurrence étrangère, baisse de la consommation), les inquiétudes sans aucun fondement, nées de l'influenza aviaire, mettent en danger l'ensemble de la filière bretonne et plus particulièrement les 370 producteurs de la filière «Label rouge» qui sont les plus touchés.

Alors que la France n'enregistre aucun cas de grippe aviaire, que l'ensemble de la production applique les mesures sanitaires maximales afin de garantir la protection du consommateur,

le Conseil régional

- se fait le relais des organisations professionnelles et sanitaires pour rassurer les consommateurs sur la qualité des produits de la filière avicole en Bretagne ;
- il envisage de provoquer une table ronde avec les partenaires s'ils le souhaitent : collectivités représentants de l'ensemble de la filière et services de l'Etat avec comme objectif de définir les soutiens éventuels à mettre en place dans la limite des compétences de la Région.

Adoptée à l'unanimité